

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2021

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

Date de convocation :

5 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze du mois de mars à 17h30, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire du Controis-en-Sologne.

Présents : BRAULT Jean-Luc, LELARGE Antoine, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, POUILLAIN Anne-Laure, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe (présent jusqu'à 18h15), BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent jusqu'à 18h50), MICHOT Karine, MORIN Isabelle, PÉAN Élodie, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : COMPAIN Sabrina (pouvoir à POUILLAIN Anne-Laure), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LE PABIC Christiane (pouvoir à DELORD Martine), LÉONARD Magali (pouvoir à BARON Hervé), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), RUDAULT Patrice (pouvoir à AUDIANE Séverine), THÉPIN Julie (pouvoir à POITEVIN Joël)

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame Béatrice HUC est désignée secrétaire de séance. Il n'est pas fait opposition à cette désignation.

Monsieur le Maire demande au Conseil si des observations sont à apporter aux comptes-rendus des séances des conseils du 15 décembre 2020 et du 4 février 2021. Le compte rendu du conseil du 15 décembre est adopté à l'unanimité. Le compte rendu du 4 février est adopté par 21 voix POUR et 5 abstentions.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes, en utilisant la retransmission en direct sur le site internet www.ville-contres.fr pour pallier le fait que les réunions se tiennent sans public en raison du contexte sanitaire.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Madame Céline DELAILLE arrive en cours de séance.

DB n°2021-0301 : RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS 2019 DU SMIEEOM VAL DE CHER

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe le conseil municipal que conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, chaque année, il est présenté au Conseil Syndical du SMIEEOM un rapport sur la qualité et le prix du Service Public d'Élimination des déchets.

Ce rapport de l'exercice 2019 a été présenté au Comité Syndical le 14 janvier 2021 et a été approuvé à l'unanimité.

En sa qualité de commune membre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal du Controis-en-Sologne de délibérer afin d'approuver ce rapport.

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du SMIEEOM, sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et à l'unanimité émet un avis favorable au rapport tel que présenté joint en annexe à la délibération.

Monsieur Eric MARTELLIERE regagne la salle.

DB n°2021-0302 : ELECTION DE REPRESENTANTS AU SMIEEOM

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission d'un élu, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire et de son suppléant pour représenter la commune du Controis en Sologne au Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères du Val de Cher.

Il est proposé de désigner Monsieur Christophe BESNÉ et Monsieur Bernard CORNEVIN pour ces postes.

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du SMIEEOM, sort de la salle au moment du vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, a désigné :

- Titulaire : Christophe BESNÉ
- Suppléant : Bernard CORNEVIN
- pour siéger au conseil d'administration du syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères du Val de Cher

Monsieur Eric MARTELLIERE regagne la salle.

DB n°2021-0303 : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE L'AIHDAC (Association pour les intérêts des handicapés)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales, il n'a pas été désigné de nouveau représentant au sein de l'AIHDAC.

Cette association est administrée par un conseil d'administration composé de membres d'honneur et de membres de droit. Parmi ces membres de droit figurent, un représentant du comité central d'entreprise, les Maires des municipalités ainsi qu'une personne présentée par les municipalités où sont implantés les établissements gérés par l'association.

Monsieur le Maire propose donc de désigner un nouveau représentant en remplacement d'un élu du mandat précédent.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Séverine AUDIANE pour siéger au conseil d'administration de l'AIHDAC dont le siège social est fixé à Contres, 4 rue Nicolas Appert.

DB n°2021-0304 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE – PLUI EX VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'enquête publique du PLUi de l'Ex Val de Cher Controis est arrivée à son terme le 15 février 2021.

De ce fait, afin de se prononcer sur les suites à donner au rapport de la commission d'enquête émis avant approbation définitive, il convient de constituer un comité de pilotage.

A l'image de la constitution du COPIL du dernier mandat, il convient de désigner un représentant titulaire et suppléant par commune, même pour celles aujourd'hui déléguées :

- Comme dans la démarche initiale, le Maire ne peut pas être représentant (à l'exception du cas où le nouveau Maire était représentant au COPIL lors de la dernière mandature). Une conférence intercommunale des Maires sera programmée à l'issue de l'examen du rapport de la commission d'enquête par le comité de pilotage.
- Il est souhaitable pour cette réalisation finale que les membres du Copil aient une bonne connaissance du dossier (ancien membre du COPIL par exemple...).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les représentants suivants pour siéger au comité de pilotage du PLUi de l'Ex Val de Cher Controis :

- **Contres :**
 - Titulaire : Dany MOREAU
 - Suppléant : Joël POITEVIN
- **Feings :**
 - Titulaire : Eric LEBERT
 - Suppléant : Hervé BARON
- **Fougères sur Bièvre**
 - Titulaire : Michel CHASSET
 - Suppléant : Céline DELAILLE
- **Ouchamps**
 - Titulaire : Patrice RUDAULT
 - Suppléant : Isabelle MORIN
- **Thenay**
 - Titulaire : Delphine BARDOUX
 - Suppléant : Magaly GUIGNÉ

EAU / ASSAINISSEMENT

DB n°2021-0305 : DEMANDE DE SUBVENTIONS - CREATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DE PESTICIDES - (Budget annexe : EAU DSP)

Monsieur Christophe BESNÉ, Conseiller municipal référent réseaux explique aux membres du conseil municipal que compte tenu des résultats des contrôles sanitaires, effectués sur l'alimentation en eau potable de la commune déléguée de Contres présentant des non conformités physico chimiques, montrant notamment la présence de pesticides dans les eaux brutes, il est envisagé la création d'une station de traitement de pesticides.

Le montant du projet s'élève à 496 000 € HT. Ces travaux peuvent faire l'objet de demande de subventions auprès :

- De la Préfecture de Loir et Cher dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle 2021 à hauteur de 50 % du montant HT du projet soit 248 000 €
- Du Conseil Départemental 41 à hauteur de 15 % du montant HT du projet soit 74 400 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la création d'une station de traitement de pesticides sur la commune déléguée de Contres et au dépôt des dossiers de demandes de subvention auprès :

- De la Préfecture de Loir et Cher au taux de 50 % soit un montant de 248 000 €
- Du Conseil départemental au taux de 15 % soit 74 400 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 du budget annexe « Eau DSP »

URBANISME

DB n°2021-0306 : EFFACEMENT DE RESEAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA RUE ANDRE MORAND DE CONTRES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint à la voirie et réseaux urbains informe les membres du Conseil que la Commune a lancé le projet d'aménagement de voirie de la rue André Morand sur la commune déléguée de Contres. Par voie de conséquence, il entraîne également l'enfouissement des réseaux de cette voie publique dans l'objectif d'améliorer entre autres la qualité de la desserte. Ainsi, lors de la séance du 17 septembre 2020, le Conseil municipal a entériné les conditions d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques avec le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC).

La Commune possède dans cette rue 3 bâtiments : l'ancienne école maternelle (regroupant l'accueil de loisirs sans hébergement et la garderie), la circonscription de l'éducation nationale et la médiathèque. Dans le cadre de cette opération, en tant que propriétaire, les travaux doivent emprunter le site. A propos des bâtiments susvisés, conformément aux documents annexés, il conviendrait d'autoriser le SIDELC à reprendre les branchements électriques et établir les conventions de passage qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise les travaux décrits dans les documents annexés pour l'ensemble des bâtiments communaux de la rue André Morand et autorise le Maire et le Maire-adjoint délégué à la voirie à signer les documents relatifs à cette affaire.

FINANCES

DB n°2021-0307 : ADHESION AU GIP RECIA

Madame Anne-Laure POUILLAIN, Adjointe au Maire déléguée à la communication, au numérique et à l'environnement expose aux membres du conseil Municipal la proposition d'adhérer au GIP RECIA pour la dématérialisation des procédures administratives et notamment les convocations du Conseil Municipal. Elle précise également qu'il convient d'élire deux membres (titulaire et suppléant) pour siéger aux assemblées générales du GIP RECIA.

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif

Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **APPROUVE** les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges,
- **PREND** note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement,
- **DESIGNE** Madame Anne-Laure POULLAIN en qualité de représentant titulaire et Madame Delphine BARDOUX en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire/Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

**DB n°2021-0308 : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL 41
TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SECURISATION – RUE ANDRE MORAND
Commune déléguée de Contres**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie : Rue André Morand (Commune déléguée de Contres) doivent être réalisés afin d'assurer la sécurisation de la circulation.

Ces travaux d'aménagements prévoient notamment la création de 2 plateaux dont 1 sur la Rue Pierre Henri Mauger (Route départemental 675 A de 1^{ère} catégorie) et 1 sur la route départementale n° 7. L'objectif principal de ces travaux est la sécurisation de la circulation de la Rue Pierre Henri Mauger, rue principale de la commune, et de la Rue André Morand, voie très passante en raison de la présence de la médiathèque et du groupe scolaire.

L'estimation totale des travaux s'élève à : 1 225 787,20 € HT répartie ainsi :

- Budget principal 897 810,20 € HT
- Budget annexe Eau DSP 188 308,00 € HT
- Budget annexe Asst DSP 139 669,00 € HT

Ces travaux étant situés sur des routes départementales peuvent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 62 540 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de réaliser des travaux de voirie et sécurisation : Rue André Morand (Commune déléguée de Contres) pour un montant total de : 1 225 787,20 € HT et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher à hauteur de 62 540,00 €.

Monsieur le Maire intervient sur les points suivants avant la présentation du rapport d'orientation budgétaire :

- Terrain synthétique

- Label ville sportive
- Mécénat
- Vaccination

Ces sujets sont détaillés en affaires diverses.

Monsieur Christophe BESNÉ quitte la séance de conseil municipal.

DB n°2021-0309 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément au même article du CGCT, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique

- Vu la loi de 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,
- Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires et notamment l'article 1^{er} ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du conseil Municipal,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2021.

AFFAIRES DIVERSES

Etat des décisions :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 4 février 2021 et le 11 mars 2021.

- Décision n° 01/2021 : Location de l'institut de beauté - 06 rue Louis Gallier à Fougères sur Bièvre

Terrain synthétique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du remboursement d'un trop perçu au titre des subventions allouées à l'opération « terrain synthétique » d'un montant de 14 685,95 €. Le bilan global fait un état d'un financement à hauteur du taux maximum de 80 %.

Label ville sportive :

Monsieur Thierry BAUMER fait part de l'obtention du label « Commune sportive de la Région Centre Val de Loire » 2020-2024 remis par le Comité Régional Olympique et Sportif, le Conseil Régional et la DRAJES Centre Val de Loire.

Mécénat :

Madame Béatrice HUC fait part de la diffusion d'un dispositif de mécénat culturel auprès des entreprises, commerces et artisans de la commune pour soutenir l'initiative locale dans le domaine culturel.

Vaccination :

Monsieur Jean-Luc BRAULT remercie notamment Madame Elodie PÉAN sur cette campagne. 114 vaccinés la veille.

Conseil Municipal du 5 novembre 2020 :

Monsieur Joël POITEVIN demande des précisions concernant la vente de la licence IV et du fonds de commerce à Fougères.

Ordures ménagères :

Monsieur POITEVIN signale des dégradations sur les poubelles. Monsieur MARTELLIERE informe que tout particulier peut solliciter le SMIEEOM pour le remplacement de sa poubelle. Il précise par ailleurs que le syndicat travaille à l'élaboration d'une TEOM incitative.

Balayeuse :

Il est confirmé le recrutement d'un agent pour le travail sur la balayeuse. L'agent précédemment en poste étant actuellement indisponible.

Antenne Orange - Favras à Feings:

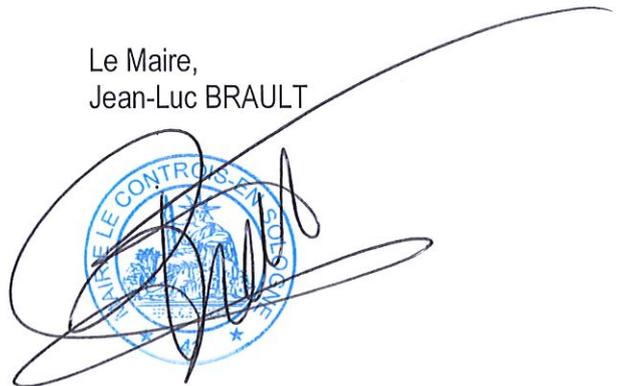
Monsieur Hervé BARON demande si l'antenne est active. Monsieur le Maire sollicitera Orange pour répondre à la question et fera suivre aux élus.

Les prochains conseils municipaux auront lieu aux dates suivantes :

- 25 mars 2021 à 14h.
- 22 avril 2021 à 18h
- 10 juin 2021 à 18h

La séance est levée à 19h25.

Le Maire,
Jean-Luc BRAULT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE LE CONTROIS. EN. SOTISONE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.

